



Bulletin Municipal **PARIGNY**

n°25
Janvier 2016



M. DANIEL, maire délégué de Chèvreville
M. LOYER, maire de Grandparigny
M^{me} HAMEL, maire déléguée de Milly
M. ESNEU, maire délégué de Martigny

De nombreux investissements, communiqués dans le bulletin précédent, ont été réalisés en 2015. La 7^e classe, la réfection de la cour de l'école et le terrain multi sport ont été inaugurés en septembre. Madame le Sous-Préfet, M. le Député et MM. les Sénateurs, les élus locaux, les enseignants et les membres du bureau de l'A.P.E. nous ont fait l'honneur d'assister à cette cérémonie. Leur présence témoigne de l'importance des travaux réalisés pour le bien-être des enfants scolarisés et de leurs enseignants. Cette cérémonie nous a permis de remercier les personnalités qui nous ont soutenus et grâce auxquelles nous avons reçu des subventions (État et Conseil Départemental) pour de nombreux chantiers réalisés sur Parigny depuis plusieurs années. Grâce à ces aides l'équipe municipale a effectué de gros investissements pour le « mieux vivre » de ses habitants et sans avoir augmenté les impôts communaux depuis 8 ans. Les entreprises locales et leurs salariés ont besoin de collectivités qui entreprennent. Deux événements marqueront l'histoire de notre commune en 2016.

Le déploiement d'une révolution technologique, le numérique. Grâce à la volonté du département (parmi les premiers en France) qui a fait le choix de cette orientation, puis à la Communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët qui a investi dans ce vaste chantier du déploiement du numérique sur l'ensemble des 15 communes, les premiers raccordements vont s'effectuer dans le 1^{er} semestre 2016. Profitez du tarif réduit de 50 € proposé à l'installation car ensuite il sera d'environ 400 €.

La création d'une commune nouvelle « Grandparigny ». Le regroupement s'est réalisé suite à la demande de 3 maires puis de leurs conseillers municipaux de s'unir avec la commune de Parigny. Cette commune nouvelle répond à la demande de l'État: ne plus avoir de communes de moins de 1000 habitants. Grandparigny de taille raisonnable correspond à un bassin de vie et permet à chaque commune de garder son identité et son conseil communal. Le nouveau conseil municipal est composé de 50 conseillers.

En mutualisant nos moyens, que chaque habitant soit rassuré : l'harmonisation de nos charges se fait sans augmenter nos taux d'imposition communaux. Le personnel communal est prêt à vous apporter les mêmes services dans chacune des 4 communes. C'est une démarche courageuse et historique que l'ensemble des 4 maires, leurs adjoints, les membres des conseils municipaux ont entrepris en travaillant dès maintenant pour l'avenir.

Pour cette nouvelle année, au nom des maires délégués, de l'ensemble des conseillers municipaux, des employés communaux de Grandparigny et en mon nom personnel, je vous présente, ainsi qu'à vos proches, mes vœux de bonne et heureuse année 2016.

Gérard LOYER, Maire.



Memento

Mairie de Parigny

☎ 02 33 49 14 15 - Fax 02 33 49 85 32

e-mail : mairie.grandparigny@wanadoo.fr

heures d'ouverture du secrétariat :

lundi	} de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h
mardi	
jeudi	
vendredi	
mercredi	de 9 h à 12 h 30

Service des eaux et assainissement

En cas d'urgence : STGS ☎ n° 09 69 32 69 33

Mairie de Parigny ☎ 02 33 49 14 15

Service Aide à Domicile (ADMR)

Permanence en mairie le jeudi de 13 h 30 à 15 h 30

☎ Amanda FLUX : 06 46 07 54 58 - 02 33 77 13 21

Salle polyvalente

réservation en mairie ☎ 02 33 49 14 15

Salle paroissiale, Réservation :

Maurice DELENTAIGNE ☎ 02 33 49 29 13

École Publique

Laëtitia MORIN, directrice ☎ 02 33 49 46 50

Résidence personnes âgées

Les Hirondelles ☎ 02 33 79 33 40

Pompiers	☎ 18	Ambulances	
Gendarmerie	☎ 17	LA SÉLUNE	
SAMU	☎ 15	☎ 02 33 49 01 01	



**SIMPLE
PRATIQUE
ÉCONOMIQUE**

**Le véhicule MANEO
c'est la solution pour vous déplacer :**

achats, démarches administratives, loisirs, santé...
Plaquettes d'information disponibles en Mairie de Parigny
Site internet : transport.manche.fr 02 33 055 550

RAPPEL SUR LA RÉGLEMENTATION DE CERTAINES ACTIVITÉS BRUYANTES

Suite à de nombreuses plaintes à la mairie, a municipalité rappelle aux habitants de Parigny que les travaux de bricolage, de jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore

(réf. circulaires préfectorales n° 27-159 du 20/03/1997)

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Ces travaux de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués que : Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
Les samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Les dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h



RAPPEL

ANIMAUX EN DIVAGATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Il est rappelé aux habitants propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables. Ils s'exposent à des amendes lors de la divagation de leurs animaux sur le domaine public.

www.grandparigny.com

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La compétence collecte et traitement des ordures ménagères est transférée à la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2012

La collecte des ordures ménagères est effectuée de porte en porte sur tout le territoire communal le VENDREDI MATIN entre 5 h 30 et 9 h

Les ordures doivent être déposées en sac le jeudi soir

En aucun cas des sacs d'ordures ménagères ou dépôts de taille de haies, branchages ne doivent être déposés dans les chemins pédestres ou à côté des containers de tri sélectif sous peine de sanction.

Lorsqu'un jour férié tombe un vendredi, la collecte est systématiquement reportée au samedi.

DÉCHETTERIE

Une déchetterie communautaire est à votre disposition rue des Pare-Balles à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.

lundi 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00 - mercredi 14 h. - 17 h.
vendredi et samedi 9 h. à 12 h. et 14 h. à 17 h.

Ouverture les jeudis de 14 h. à 17 h. entre le 1^{er} avril et le 30 septembre.

La pesée est désormais obligatoire pour tous les véhicules sauf pour les véhicules de tourisme avec une remorque un essieu d'un PTAC ≤ à 750 kg. Les cartes d'accès à la déchetterie sont à retirer en mairie.

Commerçants et Artisans : Pour les cartons pliés, **il est possible de déposer gratuitement** à la déchetterie jusqu'à **2,3 m³ par semaine.**

TRI SÉLECTIF

Des points d'apport volontaire pour le tri sélectif sont à votre disposition : place de la Douenne - parking Carrefour Market - entrée des Hirondelles - le Chêne Comard



IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'Y DÉPOSER DES SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES OU AUTRES DÉTRITUS SOUS PEINE DE SANCTION

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS AINSI QU'EUX LEUR DÉPÔT DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES SONT À BANNIR

Interdit en tout temps : brûlage des souches et des produits de taille. Brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de plus de 7 cm de diamètre. Brûlage des végétaux issus des espaces verts des particuliers.

Autorisé du 1^{er} novembre au 31 mars : brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de moins de 7 cm de diamètre à plus de 200 m. d'une habitation et à plus de 100 m. des routes. Feux allumés sous surveillance constante entre le lever du jour et 16 h. (éteint au coucher du soleil).

Les conditions météorologiques doivent être favorables : ni vent, ni brouillard

Fibre Optique

Sur la zone qui est dans la première phase de travaux, les foyers qui ont fait la demande de pré-raccordement seront contactés par Manche Numérique en début d'année.

Le raccordement est prévu mi 2016 au prix de 50 € avec engagement d'abonnement à un opérateur Fournisseur d'Accès à Internet. Sans abonnement à un opérateur, le raccordement sera de 400 €. Il y aura plusieurs opérateurs à proposer les services téléphonie, télévision et internet.

La deuxième phase de travaux sur la commune de Parigny et toute la communauté de communes a été validée et sera engagée sur 2017. Notre commune sera alors une des premières communes de la Manche à être raccordée en fibre optique.



Conseil Municipal

Comptes rendus des réunions de conseil du second semestre

Sur proposition de M. le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

Donnent un avis favorable pour :

- L'achat de 300 chaises pour la salle polyvalente ;

Approuvent :

- Le compte rendu du Service Public de l'Eau Potable établi par la STGS :
 - Le volume de consommation s'élève à 75 720 m³ (70 782 m³ en 2013) ;
 - Le rendement (volume de départ/volume facturé) est de 96,04% ;
- La programmation des travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments publics sur quatre ans ;
- Le rapport annuel du service d'assainissement : 70,38% des abonnés sont raccordés au réseau public. Le tarif de 1,10 € le m³ n'a pas augmenté depuis quelques années.

Fixent :

- Le montant de la participation des communes de résidence des élèves scolarisés à l'école de Parigny à 750,77 € pour l'année scolaire en cours.

Décident :

- La création de la commune nouvelle Grandparigny : 19 suffrages exprimés/ 19 suffrages pour.

Se prononcent :

- Contre le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par Mme la Préfète (5 Communautés de Communes remplaceraient les 27 actuelles).

Communauté de communes

Les délégués communautaires décident :

- De signer une nouvelle convention couvrant l'intégralité des travaux de déploiement de la fibre optique (1ère et 2ème tranches) : l'ensemble des entreprises et des particuliers du territoire sera ainsi desservi.
- De reprendre la gestion des activités et des personnels de la Maison de la Petite Enfance (crèche, Relais Assistantes Maternelles, Lieu Accueil Enfants Parents).
- De refuser le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par Mme la Préfète (5 Communautés de Communes remplaceraient les 27 actuelles).



Rassemblement
en mémoire
des victimes
des attentats de Paris



Le lundi 16 novembre, le conseil municipal de Parigny a organisé un moment de recueillement devant la mairie. La population de Parigny et les membres du conseil municipal ont respecté une minute de silence et chanté La Marseillaise. M. le Maire, en préambule, a précisé que c'était la jeunesse de notre pays qui était visée et que les réponses à cet acte « barbare » étaient la solidarité, la tolérance et l'envie de vivre ensemble dans un pays libre.



Cérémonies

REMISE DE MÉDAILLE

Le 19 septembre M^{me} le Sous Préfet a remis la médaille Régionale, Départementale et Communale argent à trois élus de Parigny en récompense de leur dévouement au service de la collectivité.

M^{me} Joëlle Jouenne première adjointe en charge des affaires scolaires et sociales depuis 2001 a été élue en 1995.

M^{me} Marie Pelé déléguée communautaire depuis 2008 a été élue en 1995.

M. Jean-Luc Rochefort adjoint en charge des travaux depuis 2005, élu et délégué communautaire depuis 1995.

Les trois élus ont remercié M. Gérard Loyer pour avoir initié cette manifestation. Ils ont également remercié les électeurs qui leur ont permis de vivre cette expérience aux côtés de 3 maires qui, chacun à leur manière, ont su instaurer un esprit d'équipe et un travail constructif pendant ces 20 années.

ce même
jour...

LA 7^e CLASSE ET LE TERRAIN MULTISPORTS ONT ÉTÉ INAUGURÉS

Pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves ce projet a été étudié et voté en 2014. Le montant de ces travaux s'élève à 161 572,24 €. Les élèves ont pris possession des locaux en mars 2015.

La construction du terrain multisports étudiée en 2014 s'est achevée en septembre 2014. Le montant des travaux s'élève à 139 033€. Il est réservé aux activités scolaires et ouvert au public le reste du temps.

"Cette classe et ce terrain répondent à une orientation politique souhaitée par l'ensemble du conseil municipal. Investir pour l'école et la jeunesse est une de nos préoccupations" a précisé M. Loyer.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Accompagnés par quatre musiciens, les anciens combattants de la commune, leur président Mr Privat, M. le Maire et les conseillers se sont rendus au monument aux morts. Entourés d'un public nombreux ils ont rendu hommage aux soldats de Parigny disparus au cours des guerres de 1914-1918, 1939-1945 et d'Algérie. Au cours du vin d'honneur offert par la mairie, M. Loyer a rappelé l'importance de cette commémoration pour les jeunes générations. Il a annoncé également que l'année prochaine un spectacle sur la Grande Guerre suivra cette cérémonie.

